



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20241219-DEL2024141-DE

S²LOW

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 DECEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025 **DEL2024-141**

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L5111-1 ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 34 ;

Vu le budget,

Vu la modification du tableau des emplois et des effectifs arrêtés par délibération n° 2023-141 portant mise à jour du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'avis du comité social territorial du **05 décembre 2024** ;

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis la dernière délibération, les mouvements de personnel et l'évolution des besoins, ont amené la collectivité à mettre à jour le tableau des emplois.

La présente délibération a pour but de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions de postes.

Suppressions de postes :

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs, postes devenus vacants :

Filière	Grade	Quotité
Administrative	Attaché	Temps non complet 16h
	Attaché	Temps complet
Technique	Agent de maitrise	Temps complet

Le tableau des effectifs ainsi mis à jour est joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : **D'APPROUVER** la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

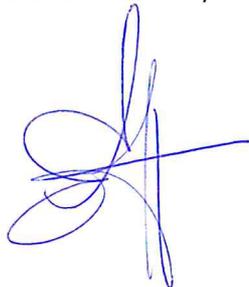
- Un poste d'attaché territorial à temps non complet 16h hebdomadaire,
- Un poste d'attaché territorial à temps complet,
- Un poste d'agent de maitrise,

Article 2 : **D'APPROUVER** en conséquence la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

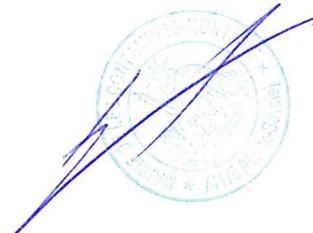
Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

En Mairie, le 19 décembre 2024
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 19 décembre 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le